

Arrondissement : Nyons
Département : Drôme

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons 2^{ème} catégorie

Monsieur ARMAND, le Maire,

Je soussigné Luce RICHARD Président du Comité des Fêtes de Saint Restitut


Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 48 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955), l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Saint Restitut

le 01.05.2018

à l'occasion de « **l'abeille en fête** »

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 09 / 04 / 2018
Signature,

po.


ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Maire de SAINT RESTITUT

Vu l'article 122-27 du code des communes ;
Vu l'article L48 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955) ;
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique : Madame Luce RICHARD Présidente du comité des fêtes de St Restitut est autorisée à ouvrir un débit temporaire de 2^{ème} catégorie sur la place du Colonel Bertrand le 01.05.2018 à l'occasion de « l'abeille en fête »

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à St Restitut,
Le 09.04.2018

Le Maire :



(1) nom, prénom, fonction, adresse (2) indiquer l'emplacement (3) indiquer le motif : foire, fête, etc
(4) indiquer le cas échéant les références du certificat de conformité du local utilisé